

Paris, le 26 juin 2020

Les Remplaçants : Des médecins comme les autres !

Pendant la période de confinement, les médecins remplaçants ont été pénalisés par une quasi interruption de leur activité de remplacement. C'est pourquoi la CSMF, avec d'autres syndicats représentatifs de médecins libéraux, a mené une action auprès de la CNAM, conjointement avec les syndicats juniors : Jeunes Médecins, ReAGJIR, ISNAR-IMG et ISNI, pour sauvegarder cette activité et donc demander la juste reconnaissance du travail des remplaçants. La CSMF se félicite que malgré la difficulté technique, la CNAM ait finalement trouvé une solution pour mettre en place une indemnisation pour perte d'activité. Cette indemnisation ne prend en compte qu'une partie des remplaçants et des remplacements sur la base de l'antériorité, mais est un signe montrant que cette activité de remplacement doit être soutenue dans la vie professionnelle d'un médecin.

La CSMF salue cette action unitaire qui a permis d'obtenir ce résultat pour les jeunes collègues aux côtés desquels elle se situe, fidèle à sa vocation de défendre les médecins de toutes les catégories.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président
06 07 86 08 83
jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron
01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [YouTube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.